



Paris, le 27/01/2014,

## AVANCEMENTS 2014

Suite à la décision de reconduire en **2014** le système expérimental d'avancement par taux, une réunion s'est tenue pour fixer le nombre d'avancements pour chaque CAO.

Le calcul du nombre d'avancements est fait à partir d'un pourcentage du nombre de promouvables (2 ans d'ancienneté dans le groupe au 01/01/2014) dans chaque groupe et par CAO. Les pourcentages sont les mêmes que ceux de 2013 (25% de V en VI et de VI en VII ; 12% de VII en HCA et de VII en HCcom ; 15% de HCA en HCB et de HCB en HCC).

Dans chaque CAO, le nombre d'avancements par groupe correspond à une part fixe et à une part variable. Par CAO et pour chaque groupe, la part fixe correspond à 70% du nombre de promouvables. Les 30% restant (part variable) sont attribués dans chaque groupe pour tenir compte de certaines spécificités.

L'administration précise que pour affecter la part variable elle tient compte des critères suivants : ancienneté dans le groupe, ancienneté à la DGAC, groupe de fin de carrière des agents, âge des candidats.

Les débats entre les OS et l'administration font ressortir pour l'année **2014** les avancements suivants :

	DO	DTI	SIA	DSAC	ECO	STAC/SNIA	ENAC
<b>5=&gt;6</b>	1	-	1	1	1	-	-
<b>6=&gt;7</b>	5	1	-	2	3	1	5
<b>7=&gt;HCA</b>	8	2	1	5	4*	3	6
<b>7=&gt;HCCom</b>	1	0	-	1	1	1	2
<b>HCA=&gt;HCB</b>	5	1	1	3	1	1	5
<b>HCB=&gt;HCC</b>	1	1	0	0	1	1	1

\* : A la demande de FO, un poste supplémentaire en HCA a été attribué à ECO, dans le cadre de la mesure compensatoire prévue par le protocole.



FO demande que les essais aient lieu fin novembre au plus tard, afin que les dernières CAO 2014 puissent se réunir avant la fin de l'année, ceci pour attribuer les éventuels postes non-pourvus.

FO demande aussi que pour les Ouvriers d'Etat, anciens OPA travaillant pour la DGAC, la date d'ancienneté Fonction Publique soit prise en compte pour les avancements, comme c'est le cas pour les reconstitutions de carrière. Ce sujet avait déjà été demandé et accepté par SDP lors la CPO de juin 2012.

**Vos représentants SNPACM-FO: Franck DUPONT ; Jean-Christophe MAZIN ; Didier SIDOINE ; Johan BLANCHARD ; Dominique THOMAS ; Pierre GAUBERT.**

